MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
SECRÉTARIAT POLICE INTÉGRÉE

SSGPI
Rue Docteur Pircard 66
6040 Jumet
Tél. 02 554 43 16
Fax 02 642 67 94

A l'attention des Chefs de Corps, Comptables spéciaux et Responsables des Ressources Humaines des zones de Police 5267 à 5276 et 5303 à 5338

Jumet, 24/10/2019

Vos références		Votre gestionnaire du dossier	Caroline Goffin
Nos références	Communication SAT 2019/10	E-mail	ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu

OBJET : THEMIS: Communication relative au cycle de traitement d'octobre 2019

Madame, Monsieur,

Le cycle de traitement de 10/2019 a été clôturé le 21/10/2019. Cela signifie que les droits pécuniaires qui seront payés aux membres du personnel le 30/10/2019 sont entre-temps définitifs.

En annexe de la présente, vous trouverez un résumé des points importants relatifs au cycle de traitement d'octobre 2019 ainsi que les dates importantes pour le prochain cycle de traitement.

A titre informatif :

- En date du 02/09/2019, la note "*Transmission électronique des pièces justificatives*" et son *annexe Excel* ont été sauvegardées dans l'application sécurisée FINDOC.
  Pour rappel, le SSGPI ne traitera que les pièces justificatives mises à notre disposition via FINDOC, l'utilisation de la mailbox devant être réservée aux questions et aux demandes d'information.. Nous vous demandons également d'utiliser la dénomination correcte, telle que stipulée dans l'annexe de cette note.

Si vous avez des questions et/ou propositions (d'amélioration) après lecture de la présente, je vous invite à nous les communiquer par e-mail à l'adresse suivante *ssgpi.sat.sud@police.belgium.eu*.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Caroline Goffin
SSGPI – Chef de service Satellite Sud

ANNEXE 1 : Points d'attention relatifs au cycle de traitement d'octobre 2019

1. Dates importantes pour le cycle de traitement de 11/2019

Les dates de clôture relatives au cycle de traitement de 11/2019 sont les suivantes :

Themis : clôture définitive le 19/11/2019
SCDF : le moteur salarial SCDF est inaccessible depuis le mois d'août 2019. Nous sommes en attente d'une solution de connexion avant la clôture définitive prévue au 31/12/2019.

Afin de permettre un dernier contrôle avant clôture, je vous invite à nous transmettre dans les plus brefs délais les modifications à devoir encoder relativement aux droits pécuniaires de vos membres du personnel et ce, de préférence :
- pour le **13/11/2019 à 12h** en ce qui concerne **Thémis ;**

2. Transmission du Mod9bis

La date ultime pour la transmission du Mod9bis relatif aux prestations d'octobre 2019 est le **06/11/2019**.
Le **08/11/2019**, ces prestations signalées par modèle 9bis par les zones de police en BASE, LIGHT ou FULL seront chargées en Themis. Il s'agit du chargement du modèle 9bis original.

Il convient d'utiliser l'adresse mail suivante si vous souhaitez transmettre votre mod9bis par mail : *ssgpi.mod9bis@police.belgium.eu*

Il vous est également possible de transmettre vos fichiers rectificatifs qui viendront surécrire les données initialement reprises sur les fichiers originaux. Ces fichiers rectificatifs sont chargés tous les lundis et sont consultables en Themis le jour même ou le lendemain en fonction du nombre de fichiers reçus pour la police intégrée.

3. Allocation de fin d'année 2019

Les résultats de calcul de l'allocation de fin d'année deviendront définitifs immédiatement après le run définitif du cycle de traitement de novembre 2019 à savoir le 19/11/2019.

Afin d'éviter un double paiement de l'allocation de fin d'année 2019 (une première fois mi-décembre et une seconde fois le 30/12/2019) et par conséquent de devoir adresser
- soit fin décembre une demande d'opposition à Madame/Monsieur la/le Comptable spécial(e),
- soit début janvier un courrier de remboursement au membre du personnel,
je vous demande de faire connaître au Satellite Sud pour ce 13/11/2019 au plus tard, les membres de votre personnel qui ne feront plus partie de votre zone de police au 01-12-2019 (pension, mobilité, démission, ...).

En effet, le Satellite Sud devra mettre fin à leur relation de travail dans le moteur salarial THEMIS et ce, avant la clôture du cycle de traitement de novembre 2019. Si leur relation de travail n'est clôturée que dans le cycle de traitement de décembre 2019, cela entraînera un double paiement de l'allocation de fin d'année 2019 : une 1ère fois lors du paiement mi-décembre (date d'exécution encore à déterminer) et une 2ème fois lors du paiement du 30/12/2019.

Pour rappel, si un changement de relation de travail a eu lieu durant la période de référence (janvier à septembre 2019), l'allocation de fin d'année ne sera pas entièrement payée mi-décembre 2019 (date d'exécution encore à déterminer) :
- Pour le membre du personnel payé anticipativement, la partie de l'allocation de d'année relative à l'ancienne relation de travail sera payée le 28/11/2019 avec le traitement de décembre et la partie relative à la nouvelle relation de travail sera payée mi-décembre 2019.
- Pour le membre du personnel payé à terme échu, la partie de l'allocation de d'année relative à l'ancienne relation de travail sera payée le 30/12/2019 avec les arriérés et la partie relative à la nouvelle relation de travail sera payée mi-décembre 2019.

Si un changement de relation de travail a eu lieu en dehors de la période de référence (octobre à décembre 2019), l'allocation de fin d'année sera payée comme suit :
- Un membre du personnel payé anticipativement percevra son allocation de fin d'année le 28/11/2019
- Un membre du personnel payé à terme échu percevra son allocation de fin d'année le 30/12/2019.

4. Dates importantes pour le cycle de traitement de décembre 2019

Comme chaque année, le cycle de traitement de décembre est particulier en raison de la clôture de l'année fiscale. Il y aura 2 runs définitifs dans le cycle de traitement de décembre :

- **06/12/2019 à 18h**: run définitif pour les arriérés.

Il s'agit des recalculs portant sur les traitements
- de janvier à décembre 2019 inclus pour les membres du personnel de la Police Fédérale et Locale payés anticipativement et les membres du personnel de la Police Fédérale payés à terme échu
- et de décembre 2018 à novembre 2019 inclus pour les membres du personnel de la Police Locale payés à terme échu.

- **11/12/2019 à 10h**: run définitif pour le traitement de décembre des membres du personnel de la Police Fédérale payés à terme échu. Pour rappel, le traitement de décembre de ces membres du personnel sera payé le 30/12/2019.

- **16/12/2019 à 10h** : run définitif pour le traitement

o de janvier 2020 pour les membres du personnel de la Police Fédérale et de la Police Locale payés anticipativement
o de décembre 2019 pour les membres du personnel de la Police Locale payés à terme échu.

Pour rappel, ce traitement sera payé début janvier.

ATTENTION : aucune mutation ne sera prise en compte entre le run définitif des arriérés (06/12) et les runs définitifs du traitement (11/12 et 16/12). Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura aucun calcul et donc aucun résultat de calcul disponible entre le **06 et le 16 décembre 2019**.

Afin de permettre un dernier contrôle avant clôture, je vous invite à nous transmettre dans les plus brefs délais les modifications à devoir encoder relativement aux droits pécuniaires de vos membres du personnel et ce, de préférence :
- pour le **04/12/2019 à 12h** en ce qui concerne **Thémis.**

Ci-dessous un aperçu du planning du cycle de décembre :

19/11/2019	Clôture de l'allocation de fin d'année
03/12/2019	Chargement du Mod9bis (soir)
04/12/2019	Dernier jour d'encodage pour le satellite
05/12/2019	Dernier jour de contrôle des résultats de calcul
06/12/2019	Run définitif pour les arriérés à 18h
11/12/2019	Run définitif pour le traitement de décembre 2019 des MP de la Pol Fed payés à terme échu
12/12/2019	Clôture de l'année fiscale
xx12/2019	- Liquidation de l'allocation de fin d'année
16/12/2019	- Run définitif pour le traitement de janvier 2020 des MP de la Pol Fed payés anticipativement - Run définitif pour le traitement de décembre 2019 des MP de la Pol Loc payés à terme échu - Run définitif pour le traitement de janvier 2020 des MP de la Pol Loc payés anticipativement
30/12/2019	- Liquidation des arriérés - Liquidation du traitement de décembre 2019 des MP de la Pol Fed payés à terme échu
02/01/2020	- Liquidation du traitement de janvier 2020 des MP de la Pol Fed payés anticipativement - Liquidation du traitement de décembre 2019 des MP de la Pol Loc payés à terme échu - Liquidation du traitement de janvier 2020 des MP de la Pol Loc payés anticipativement

.